

Séance publique du 10 mai 2004

Délibération n° 2004-1909

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Travaux de carrosserie sur des véhicules poids lourds - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1332 en date du 7 juillet 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux de carrosserie sur des véhicules poids lourds.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres le 9 avril 2004 a classé première l'offre de la société Giraudon Services pour le marché de prestations de travaux de carrosserie sur des véhicules poids lourds. Ce marché est à bons de commande sans montant minimum ni maximum, conformément à l'article 72-I-2° du code des marchés publics ; en effet, compte tenu du caractère aléatoire de la quantité et du rythme des travaux à réaliser, le nombre d'interventions étant étroitement lié à la survenance d'accidents ou d'incidents difficilement prévisibles, le volume des besoins n'est pas quantifiable. Ce marché est conclu pour une durée ferme d'un an, expressément reconductible deux fois une année.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2003-1332 en date du 7 juillet 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 9 avril 2004 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande, pour les prestations de travaux de carrosserie sur des véhicules poids lourds et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Giraudon Services.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2004 et suivants - section de fonctionnement :

- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 615 511 - fonction 020 - ligne de gestion 011 410,
- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 615 511 - fonction 812 - ligne de gestion 011 395,
- centre budgétaire 5 340 - centre de gestion 534 100 - compte 615 511 - fonction 813 - ligne de gestion 011 401.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,